

Bureaux de proximité

Formalités. Depuis février, vous pouvez aller retirer cartes grises et permis de conduire (uniquement pour les renouvellements) dans votre bureau municipal de proximité. Cette initiative vise à améliorer le service aux usagers et à désengorger les services de la rue Saint-Sébastien. Vous pouvez vous rendre dans les BMDP des IV^e, VIII^e, XI^e et XVI^e arrondissements en attendant les 26 autres à venir... Ce nouveau fonctionnement ne changera en rien les services de la préfecture.